

Etude de Me PAOLETTI
Commune de CENTURI
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE

Date de L'acte : 30 AOUT 2023

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant :

Madame Reine Michèle Toussainte **AGOSTINI**, retraitée, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) 37 route de la Corniche MIOMO.

Née à CENTURI (20238) le 19 juin 1946.

Veuve de Monsieur Alain André René Jean **GAUTIER** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation des Biens

A CENTURI (HAUTE-CORSE) 20238, ,

Une maison à usage d'habitation élevée sur rez-de-chaussée d'un étage

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	582	CAMERA	00 ha 01 a 03 ca

A CENTURI (HAUTE-CORSE) 20238, .

Les parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	553	CONCA	00 ha 05 a 18 ca
B	565	CONCA	00 ha 04 a 08 ca
B	577	CONCA	00 ha 00 a 59 ca
B	591	PASTRICCIOLA	00 ha 02 a 41 ca
B	592	PASTRICCIOLA	00 ha 02 a 80 ca
B	594	PASTRICCIOLA	00 ha 01 a 54 ca
C	58	TEGELLA	00 ha 02 a 74 ca
C	95	CASE VECCHIE	00 ha 07 a 74 ca
C	345	VALLE SANTA	00 ha 08 a 64 ca
C	375	CHIESA	00 ha 01 a 15 ca
C	573	LA CORTE	00 ha 02 a 21 ca
C	625	SENIA	00 ha 03 a 36 ca
C	663	NATIO	00 ha 07 a 40 ca
C	664	NATIO	00 ha 04 a 10 ca
C	782	CASUCCIOLA	00 ha 21 a 12 ca
C	783	CASUCCIOLA	00 ha 07 a 04 ca

C	785	CASUCCIOLA	00 ha 02 a 84 ca
C	786	CASUCCIOLA	00 ha 01 a 93 ca
C	787	CASUCCIOLA	00 ha 01 a 98 ca
C	814	MAREJA	00 ha 01 a 12 ca
C	821	FONTANA	00 ha 00 a 55 ca
C	842	FONTANA	00 ha 01 a 42 ca
C	1039	CAMPO	00 ha 07 a 25 ca
D	32	COLOMBARA	00 ha 67 a 90 ca
D	71	DUARESI	00 ha 00 a 05 ca
D	72	DUARESI	00 ha 10 a 76 ca
D	73	DUARESI	00 ha 04 a 10 ca
E	562	CONCA	00 ha 04 a 25 ca
E	1011	BOLARO	00 ha 03 a 84 ca
E	1205	GATTAJA	00 ha 03 a 32 ca
E	1215	GATTAJA	00 ha 13 a 74 ca
E	1256	FRASSINCA	00 ha 02 a 95 ca
E	1354	FRASSINCA	00 ha 16 a 88 ca
E	1387	CONCA	00 ha 02 a 76 ca
E	1458	BOLARO	00 ha 24 a 92 ca
B	14	SERRA	00 ha 16 a 43 ca
B	555	CONCA	00 ha 02 a 29 ca
B	560	CONCA	00 ha 00 a 04 ca
B	571	CONCA	00 ha 01 a 31 ca
B	574	CONCA	00 ha 00 a 29 ca
B	581	CONCA	00 ha 03 a 86 ca
C	374	CHIESA	00 ha 01 a 11 ca
C	552	CAMERA	00 ha 05 a 75 ca
C	566	CAMERA	00 ha 00 a 08 ca
C	861	VALZERAJO	00 ha 02 a 93 ca
C	1124	POGGIALE	00 ha 20 a 00 ca
C	1180	CAMPO SOPRANO	00 ha 12 a 52 ca
C	1198	CAMPO SOPRANO	00 ha 01 a 80 ca
C	1331	GUADELLO	00 ha 03 a 37 ca
C	1439	GUADELLO	00 ha 15 a 63 ca
D	30	LICCIOLA	01 ha 10 a 30 ca
E	893	QUARTO	00 ha 02 a 67 ca
E	1171	GATTAJA	00 ha 05 a 99 ca
E	1175	GATTAJA	00 ha 04 a 76 ca
E	1210	GATTAJA	00 ha 06 a 94 ca
E	680	CANAPAJO	00 ha 13 a 46 ca

Total surface : 04 ha 86 a 19 ca

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 14 est un bien non délimité d'une contenance de trente-deux ares quatre-vingt-six centiares (00ha 32a 86ca).

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 555 est un bien non délimité d'une contenance de neuf ares seize centiares (9 a 16 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 560 est un bien non délimité d'une contenance de dix huit centiares (18 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 571 est un bien non délimité d'une contenance de deux ares et soixante deux centiares (2 a 62 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 574 est un bien non délimité d'une contenance de cinquante huit centiares (58 centiares)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre B 581 est un bien non délimité d'une contenance de sept ares soixante douze centiares (7 a 72 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 374 est un bien non délimité d'une contenance de deux ares et vingt deux centiares (2 a 22 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 861 est un bien non délimité d'une contenance de cinq ares et quatre vingt six centiares (5 a 86 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 1124 est un bien non délimité d'une contenance de quarante ares (40 a 00 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 1180 est un bien non délimité d'une contenance de vingt cinq are et quatre centiares (25 a 04 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 1198 est un bien non délimité d'une contenance de dix ares et quatre vingt centiares (10 a 81 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 1331 est un bien non délimité d'une contenance de six ares et soixante quinze centiares (6 a 75 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre C 1439 est un bien non délimité d'une contenance de trente et un ares et vingt six centiares (31 a 26 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre D 30 est un bien non délimité d'une contenance de deux hectares vingt ares et soixante centiares (2 ha 20 a 60 ca)

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre E 680 est un bien non délimité d'une contenance de cinquante trois ares et quatre vingt cinq centiares (53 a 85 ca)

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr ,
ramazzotti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**